

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

COOPERATION CAMEROUN - BANQUE
MONDIALE

PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME
DE L'EDUCATION AU CAMEROUN

COMITE DE PILOTAGE

UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION

CAMEROON EDUCATION REFORM
SUPPORT PROJECT

STEERING COMMITTEE

COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT

Décision n° 002

/D/COPIL/PDT/ du

23 MARS 2021

Portant désignation des Points Focaux Régionaux en charge du Mécanisme de Gestion des plaintes dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Président du Comité de pilotage du Programme d'Appui à la
Réforme de l'Éducation au Cameroun

Vu la Constitution ;

Vu l'accord de prêt N° P 160926 signé entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale en date du 9 avril 2019 ;

Vu l'accord de don N° D 2910 signé entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale en date du 9 avril 2019 ;

Vu la loi n° 98/004 du 16 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun ;

Vu le décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du ministère de l'Éducation de Base ;

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n° 134/PM du 10 décembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun ;

Vu le procès-verbal des négociations entre le Gouvernement camerounais et la Banque Mondiale du 16 février 2018 ;

Vu la décision n°0001/D/COPIL/PDT/ du 29 janvier 2021 portant mise en place du dispositif de gestion des plaintes au Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 :

Sont à compter de la date de signature de la présente décision, désignés Points Focaux Régionaux (PFR) en charge du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) :

REGIONS	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	MATRICULES
ADAMAOUA	ALIMA Paul	ICE	556 064-Y
	YAKAM Isaïe	S/DAG	558 337-J
CENTRE	YENGUE Léonie Angeline	ICE	548 938-X
	Alice Marcelle NSOM MVE Epse ETOA NKOA	S/DAG	591 554 -Q
EST	NTSANA KAMANDA née MEZENI Mireille Sylvie	ICE	575 861-W
	ETELE MBOMO Roger	S/DAG	548 280-U
EXTREME-	CHEKAM KEMADJOU Chantale Epse	ICE	560 374-G

NORD	SOH		
	OUSMANOU HAMADOU GARGA	S/DAG	585 491-V
LITTORAL	MAGNE Victorine Epse WAFO	ICE	559 136-I
	NGO BAYIHA Nicole Epse MVONDO	S/DAG	554 128-T
NORD	BIBAI NDIGUI	ICE	545 150-G
	SALY AISSATOU	S/DAG	592 129-K
NORD-OUEST	Wilson BANIYEH NGAM	ICE	566 731-B
	GOHLA NJODZEKA Kevin	S/DAG	591 635-P
OUEST	FOKOUN Domiel	ICE	560 241-K
	MEFIRE ILIASSOU	S/DAG	574 481-C
SUD	NGONDJOU Firmin	IRP/EP et ICE/Pi	584 882-X
	NGA-FOUDA Line Nelly Candide	C/CSSAPPS	632 326-U
SUD-OUEST	TITA MERCY Epse AGIEN	ICE	376 031-L
	NKENGASU William	S/DAG	575 419-P

Article 2 :

Les intéressés devront travailler en conformité avec la décision n°0001/D/COPIL/PDT/ du 29 janvier 2021 portant mise en place du dispositif de gestion des plaintes au Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun.

Article 3 :

Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 :

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Président

Dr. Laurent Serge Etoundi Ngoa

